



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E123070

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2026

ÉDITÉ LE

15/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 11/01/2016  
400

Raison sociale : SAS LUSTRO

200 IMPASSE CLAIR MATIN  
74190 PASSY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANNECY 438306359

Siret : 438 306 359 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 020-160125

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 020-160125

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/07/2025

Téléphone : 06 61 17 79 48

Portable : 06 61 17 79 48

Fax :

Site Internet :

E-mail : sas.lustro@hotmail.com

Responsabilité légale :  
LUSTRO ANTHONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5131 | Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²                         | 20/09/2023           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE | 20/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Chauffage et/ou eau chaude solaire | 01/01/2021         |
| o Pompe à chaleur : chauffage        | 01/01/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique        | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.